



BULLETIN D'OPTION - ASSOCIATIONS 2026

A retourner dûment complété à : «Hier, un village» - 83 Rte de la Planque - 12300 FLAGNAC.

Association : _____

Adresse : _____

Code Postal – Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____ @ _____

Nom de l'autocariste : _____ Responsable du groupe : _____

SOIRÉE DU :

<input type="checkbox"/> Vendredi 24 juillet	<input type="checkbox"/> jeudi 30 juillet	<input type="checkbox"/> jeudi 6 août
<input type="checkbox"/> samedi 25 juillet	<input type="checkbox"/> vendredi 31 juillet	<input type="checkbox"/> vendredi 7 août
<input type="checkbox"/> samedi 25 juillet	<input type="checkbox"/> samedi 1 août	

TOTAL DES PLACES à retenir : (nombre maximal)

Tarifs : (groupe à partir de 25 personnes)

- 19 € pour les jeunes de 15 à 21 ans inclus et les adultes
- 10 € pour les enfants 7 à 14 ans inclus
- Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

Réservation RESTAURATION TRADITIONNELLE dans la salle des fêtes : OUI NON

Si OUI : Nombre d'adultes (21,50 €) Nombre d'enfants (- de 12 ans) (10 €)

MERCI DE PRÉCISER LE NOMBRE DE BUS :

RÉSERVATION

1. **Afin de prendre en compte votre demande d'option**, merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce **bulletin d'option** accompagné **d'un chèque d'arrhes de 100 €**
2. **Au début du mois de juillet**, nous prendrons contact avec vous pour que vous nous confirmiez la venue du groupe et le nombre approximatif de participants.
3. **Quelques jours avant la date choisie**, nous fixerons l'effectif du groupe, nous acceptons les modifications à +/-1 ou +/-2 personnes, jusqu'à 48H avant la représentation.

(Voir informations et conditions générales au dos.)

INFORMATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le spectacle débute à 22h15.

Pour un meilleur accueil et une bonne organisation, les clients doivent se présenter à l'entrée du spectacle au plus tard à 21 h 45.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité et la surveillance de leurs parents ou de leurs accompagnants.

« Hier, un village » se réserve le droit d'annuler le spectacle si les conditions météorologiques l'exigent.

Annulation :

- Du fait de l'association : toute annulation du fait de l'Association « Hier, un village » entraînera le remboursement des sommes versées par le client, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- Du fait du client : Une annulation totale émanant du client, moins de 15 jours avant la prestation entraînera le non remboursement des arrhes.

Modifications du spectacle :

Les modifications du programme ou de la distribution, comme l'interruption de l'évènement au-delà de la moitié de la durée ne peuvent donner lieu à remboursement.

Confirmation du nombre de places :

Le nombre de places confirmé par téléphone ou mail, 48 h avant le spectacle sera le nombre à payer.

Ponctualité :

- L'évènement commence précisément à l'heure annoncée.
- Cinq minutes avant le début de la représentation, les places numérotées ne sont plus garanties.
- Les spectateurs retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées.